



**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques
Direction régionale des Finances publiques de
Bourgogne – Franche-comté et du Département de la
Côte d'Or
Pôle d'évaluation domaniale
25 rue de la Boudronnée
21047 DIJON CEDEX

téléphone : 03 80 28 65 88
mél. : drfip21.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Laurent Duchâtel
téléphone : 03 80 28 66 28 / 06 11 96 42 81
courriel : laurent.duchatel@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS : 23141639
Réf OSE : 2024-21231-21447

La Directrice régionale des Finances publiques
de Bourgogne – Franche-comté et du
Département de la Côte d'Or,

à

Mairie de Dijon
A l'attention de M. Christophe Vivant

Dijon, le 27/03/2025

LETTRÉ – AVIS DU DOMAINE

Objet : Demande d'évaluation par la commune de Dijon d'une emprise de 50 m², en nature d'espace vert, pour cession au propriétaire de la parcelle adjacente.

Par saisine en date du 19/03/2025, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation domaniale, quant à la cession d'une emprise de terrain prélevée sur la parcelle EV 162, en nature d'espace vert et classée en zone PSMV, au propriétaire de la parcelle contiguë.

Je vous informe que le Pôle d'Évaluation Domaniale a déterminé une valeur vénale pour ce bien de 2 750 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %, portant la valeur minimale de cession à 2 475 €.

Pour la Directrice Régionale des Finances Publiques
de Bourgogne-Franche-Comté
et du département de la Côte-d'Or, et par délégation,

Laurent Duchâtel
Inspecteur des Finances Publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.